

Anne-Gaëlle Toutain

## Chapitre 10

# Tesnière et le structuralisme

Contemporain du structuralisme européen, auquel il se réfère dans divers écrits, et aux activités duquel il a pris part en étant membre correspondant du Cercle linguistique de Prague, Lucien Tesnière produit néanmoins, sous le nom de *syntaxe structurale*, une théorie largement hétérogène à ce courant théorique. La théorie de Tesnière se restreint par ailleurs à un domaine particulier de la théorie du langage : la syntaxe, et plus précisément, dans les termes de Tesnière, la *syntaxe structurale*, distincte de la *syntaxe catégorique*. Elle est néanmoins dotée, comme en témoigne sa postérité, d'une portée générale, dans la mesure où elle engage une définition de la langue. Il nous semble que ces deux singularités ont partie liée, et c'est pourquoi le « structuralisme » de Tesnière nous a paru constituer un objet d'analyse épistémologique susceptible de fournir un éclairage utile sur la linguistique de ce dernier. Comme nous nous efforcerons de le montrer, la problématique de Tesnière est à la fois analogue à celle du structuralisme européen, et dotée d'une singularité qui lui confère une place à part dans l'histoire de la linguistique, place qu'il partage d'ailleurs, le fait est remarquable, avec quelques autres linguistes français. Après une rapide présentation du structuralisme européen, nous caractériserons les rapports de Tesnière avec ce que l'on pourrait appeler le « paradigme structural » (au sens kuhnien), avant d'aborder la question du structuralisme de la syntaxe structurale.

## 1 Saussure et le structuralisme

En dépit de la polysémie du terme *structuralisme*, on s'accorde à rassembler sous le nom de « structuralisme européen » les théories promouvant un concept de structure présenté comme hérité du concept saussurien de système, en particulier celles de Louis Hjelmslev, de Roman Jakobson, d'André Martinet et d'Émile Benveniste. Les théories structuralistes européennes ont ainsi pour point commun de se présenter, fût-ce pour introduire d'importantes rectifications, comme héritières de la théorie saussurienne, dont elles ont constitué, historiquement, la mise en œuvre. Aussi l'ensemble des manuels de linguistique et des histoires de

---

Anne-Gaëlle Toutain, Université de Berne, *Histoire des théories linguistiques* – HTL, UMR 7597

<https://doi.org/10.1515/9783110715118-010>

la linguistique présentent-ils Saussure comme le fondateur du structuralisme européen, voire comme étant lui-même un structuraliste. C'est là la représentation traditionnelle, qui continue d'être généralement acceptée, soit telle quelle, même par des spécialistes de Saussure, soit moyennant quelques aménagements, visant à « complexifier » l'histoire de la linguistique, à « préciser » ou à « affiner » la lecture de Saussure. Il existe néanmoins, comme nous nous sommes efforcée de le montrer<sup>1</sup>, une différence radicale de problématique entre Saussure et le structuralisme.

La thèse principale du structuralisme linguistique peut être énoncée comme suit : les langues sont des structures, c'est-à-dire qu'elles sont composées d'unités relatives les unes aux autres, interdépendantes. Le concept saussurien de système est corrélatif de celui de valeur, qui implique non seulement le caractère oppositionnel et relatif (interdépendant) des unités linguistiques, mais également la négativité de ces dernières : oppositivité, relativité et négativité sont des propriétés corrélatives dans la définition saussurienne de la langue. Dans ses textes du début des années 1890, Saussure insiste sur l'absence, en linguistique, de tout objet donné. On lit par exemple dans les « Notes pour un livre sur la linguistique générale, 2 » (1893–1894) :

Voici notre profession de foi en matière linguistique : En d'autres domaines on peut parler des choses « à tel ou tel point de vue », certain qu'on est de retrouver un terrain ferme dans l'objet même. En linguistique, nous nions en principe, qu'il y ait des objets donnés, qu'il y ait des choses qui continuent d'exister quand on passe d'un ordre d'idées à un autre, et qu'on puisse se permettre de considérer des « choses » dans plusieurs ordres, comme si elles étaient données par elles-mêmes. (Saussure 2002 : 201)

De telles propositions témoignent d'une démarche radicalement nouvelle : au lieu de partir du donné linguistique (sons, formes, mots, syntagmes, règles de syntaxe, idiomes, etc.) pour l'étudier dans sa matérialité, sa structuration ou sa nature, comme on l'avait fait jusque-là, Saussure considère ce donné même comme *faisant problème*, et requérant théorisation. Il affirme ainsi la primauté, en linguistique, du point de vue sur l'objet : au lieu qu'il soit possible d'appliquer différents points de vue à un objet préexistant, en linguistique, les points de vue sont constitutifs d'objets distincts, qui sont dès lors strictement relatifs au point de vue qui les constitue, sans qu'aucune unité ne puisse les subsumer<sup>2</sup>. Dans cette perspective, en particulier, il n'existe pas de signes, au sens traditionnel – Saussure prend l'exemple, dans ses « Notes pour un livre sur la linguistique générale, 1 », de *cantare* –, signes que l'on pourrait ensuite considérer du point de

<sup>1</sup> Voir notamment Toutain (2012) et Toutain (2015).

<sup>2</sup> Voir en particulier Saussure (2002 : 23–24).

vue phonologique, du point de vue morphologique, du point de vue sémantique, du point de vue diachronique, et, notamment, analyser en signifiant et signifié, son ou forme et idée ou sens. Il n'existe que des points de vue constitutifs d'unités irréductibles, et sans aucun rapport, à proprement parler, l'une avec l'autre : l'unité phonologique (la « figure vocale »), l'unité morphologique ou sémiologique (le signe), purement synchronique, et l'unité diachronique, phonétique. À l'opposition traditionnelle entre *son* et *sens* (analyse d'un objet préexistant) Saussure substitue ainsi une opposition entre *son* et *signe* (unités irréductibles l'une à l'autre, constituées par des points de vue distincts). On lit notamment dans les « Notes pour un livre sur la linguistique générale, 2 » :

On a tant de fois opposé le *son* matériel à tout ce qui lui peut être opposé que nous craignons bien que notre nouvelle distinction ne soit confondue avec d'autres. Notre position est toutefois très nette. Parmi les choses qui peuvent être *opposées* au son matériel, nous nions, essentiellement et sans aucune défaillance future dans le détail, qu'il soit possible d'*opposer* l'idée. Ce qui est opposable au son matériel, c'est le *groupe son-idée*, mais absolument pas l'*idée*. (Saussure 2002 : 202).

L'opposition saussurienne est entre *son* et *son-idée*, c'est-à-dire entre le son comme son – non linguistique, comme y insiste Saussure à de très nombreuses reprises – et le son comme signe, c'est-à-dire comme *signifiant*, au sens participial de ce terme, qui spécifie ce concept saussurien : le son est alors délimité par la signification qui s'y attache et qui le constitue ainsi comme signe.

C'est à ce point qu'intervient le concept central de la théorisation saussurienne de la langue, à savoir le concept de valeur, inséparable de celui de système. La notion de point de vue est avant tout une notion épistémologique, qui renvoie à la nécessité de construire (au sens d'une théorisation) le donné. Le point de vue « morphologique », ou sémiologique, ou synchronique, est cependant le point de vue définitoire de la langue comme système de signes, *signe* au sens saussurien. On trouve ainsi dans « De l'essence double du langage » d'autres formulations de l'inexistence, en linguistique, de tout objet donné, de toute « chose », dont certaines sont un peu différentes de celle que nous avons citée plus haut, telles, par exemple :

Dans d'autres domaines, si je ne me trompe, on peut parler des différents objets envisagés sinon comme de choses existantes elle[s]-mêmes du moins comme de choses qui résument choses ou [?] entités positives (à moins peut-être de pousser les faits jusqu'aux limites de la métaphysique, ou de la question de connaissance ; ce dont nous entendons faire complètement abstraction) ; or il semble que la science du langage soit placée à part : en ce que les objets qu'elle a devant elle n'ont jamais de réalité *en soi*, ou *à part* des autres objets à considérer ; n'ont absolument aucun substratum à leur existence hors de *leur différence* ou en *LES différences* de toute espèce que l'esprit trouve moyen d'attacher à *LA différence* fondamentale : mais sans que l'on sorte nulle part de cette donnée fondamentalement et à tout jamais négative, de la DIFFÉRENCE de deux termes, et non des propriétés d'un terme. (Saussure 2002 : 65).

On retrouve dans ce passage l'affirmation d'une singularité de la linguistique dans l'ensemble des sciences, en raison d'un mode d'existence particulier de son objet, qui n'est pas celui des « choses ». Saussure, cependant, oppose moins ici donné et point de vue, comme il le faisait dans la première citation produite ci-dessus, qu'il ne définit, pour les entités linguistiques, un mode d'existence spécifique, s'opposant à celui de ces « choses ou entités positives » comme purement négatif et différentiel. C'est là, précisément, le mode d'existence des valeurs, qui ne sont pas des entités positives, mais au contraire des entités purement oppositives, relatives, négatives, selon une formulation bien connue du *Cours de linguistique générale*. Le concept de valeur implique une équivalence et une inséparabilité des deux axes horizontal de la délimitation et vertical de la combinaison, ainsi que Saussure l'explique notamment dans son troisième cours de linguistique générale (1910–1911), dans le chapitre « Valeur des termes et sens des mots ». Ce chapitre est très remarquable d'un point de vue épistémologique : Saussure part du schéma traditionnel du signe – repris dans le *Cours de linguistique générale*, parce qu'il l'a lui-même repris à son compte dans ce troisième cours –, mais pour affirmer qu'il « n'est [...] pas initial dans la langue » (Saussure & Constantin 2005 : 287) ; le signe de ce schéma est en effet un produit du « fait linguistique » (Saussure & Constantin 2005 : 285) de la combinaison des deux masses amorphes de la pensée et de la phonie, aboutissant à une délimitation d'unités qui vaut explication de l'existence des signes, au sens commun de ce terme – car au sens scientifique, ce sont des valeurs. Dans le deuxième cours, Saussure affirmait de même que « le rôle <caractéristique> du langage vis-à-vis de la pensée [...] est de créer un milieu intermédiaire de telle <nature> que le compromis entre la pensée et le son aboutit d'une façon inévitable à des unités <particulières> » (Saussure 1997 : 21). Au concept de valeur, qui fait du signe un effet de délimitation, une entité que l'on peut considérer comme positive mais qui n'est, comme telle, que le résultat d'un jeu de valeurs négatives, répond ainsi une définition radicalement nouvelle de la langue : la langue, pour Saussure, n'est pas un système de signes, au sens d'un ensemble d'entités positives – fussent-elles relatives, comme chez les structuralistes –, mais il la définit comme « articulation », « division-combinaison », tous termes à entendre comme des noms d'action, désignant ce « fait <en quelque sorte> mystérieux que la pensée-son implique des divisions qui sont les unités finales de la linguistique » (Saussure 1997 : 21). Autrement dit, la langue est définie par Saussure comme un fonctionnement, une activité, dont son, sens, signes et idiomes sont les effets<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> La définition de la langue comme fonctionnement apparaît de manière très nette, notamment, dans un passage souvent cité de « De l'essence double du langage ». Voir Saussure (2002 : 87–88).

La singularité de Saussure, dans l'histoire de la linguistique, tient donc à sa problématique théorisante, permettant une construction linguistique du donné, repéré comme faisant problème : la théorisation du rapport son/sens et une définition de la langue rendant raison de l'existence des idiomes. C'est précisément ce que n'a perçu aucun structuraliste. La problématique structuraliste demeure ainsi, en dépit de la référence à Saussure, une problématique des rapports son/sens : le structuralisme reprend à son compte la définition pluriséculaire du signe comme *aliquid quod stat pro aliquo*, combinaison d'un signifiant et d'un signifié analysable comme telle et point de départ de l'analyse. La langue est définie comme un instrument de communication, définition d'ailleurs explicitement présentée comme traditionnelle, « évidente ». Citons par exemple Jakobson :

Ces efforts proviennent d'une conception universellement admise du langage comme moyen de pensée et de communication. On peut trouver dans n'importe quel manuel des déclarations sur le langage en tant qu'outil, instrument, véhicule, etc., mais, aussi étrange que cela puisse paraître, la tradition linguistique du siècle dernier n'a pas tiré la conclusion apparemment évidente découlant de ce truisme. Ainsi, le besoin élémentaire d'analyser tous les ressorts du langage du point de vue des tâches qu'ils accomplissent a émergé comme une innovation audacieuse. (Jakobson 1973 : 314).

La définition du signe demeure en conséquence celle d'un *aliquid quod stat pro aliquo*, formule affectionnée, de nouveau, par Jakobson<sup>4</sup>, mais également traduite, par exemple, par Benveniste dans « Sémiologie de la langue » (1969)<sup>5</sup> : « Le rôle du signe est de représenter, de prendre la place d'autre chose en l'évoquant à titre de substitut » (Benveniste 1974 : 51). Corrélativement, la notion de structure ne fait l'objet d'aucune élaboration, mais elle est liée à ce que Hjelmslev appelle à juste titre une « hypothèse » structurale. Citons Hjelmslev, dans « [Linguistique structurale] » (1948) :

On comprend par *linguistique structurale* un ensemble de *recherches* reposant sur une *hypothèse* selon laquelle il est scientifiquement légitime de décrire le langage comme étant *essentiellement* une *entité autonome de dépendances internes*, ou, en un mot, une *structure*. (Hjelmslev 1971a : 29).

C'est d'ailleurs en raison de ce statut : une hypothèse structurale, en lieu et place d'une définition de la langue, qu'a pu se mettre en place le structuralisme généralisé, mise en place déterminée par l'extension d'une méthode, et non par la construction théorique d'un objet.

---

<sup>4</sup> Voir par exemple Jakobson (1976 : 73).

<sup>5</sup> Voir également par exemple, pour Martinet, Martinet (1989 : 54). Chez Hjelmslev, en dépit de la singularité de sa conception purement formelle de la langue, le point de départ de l'élaboration est de nouveau la définition traditionnelle du signe. Voir notamment Hjelmslev (1971b : 75).

Enfin, et c'est l'enjeu même de cette hypothèse structurale, tandis que la définition saussurienne de la langue permet de rendre raison du donné idiomologique, chez les structuralistes, la langue ne fait l'objet d'aucune élaboration, mais constitue le cadre de l'analyse. Elle est ainsi doublement présupposée : dans l'évidence de sa définition comme instrument de communication, fournissant un principe d'analyse (le rapport son/sens), et comme cadre de l'analyse (il s'agit de produire une analyse *linguistique* du donné). Ce dernier point apparaît très clairement à l'examen de la phonologie, qui est d'ailleurs significativement la première discipline structuraliste à s'être constituée : les phonologues se sont donné pour objet d'intégrer la phonie à la langue (présupposée), grâce au concept d'opposition (de structure) et au rapport son/sens, avec en arrière-plan la définition de la langue comme instrument de communication. On lit par exemple, de manière tout à fait explicite, dans « Les problèmes de la phonétique évolutive » (1964), article de Martinet republié ensuite dans *Évolution des langues et reconstruction* (1975) :

La phonologie d'où, par filiation ou par réaction, sont sortis la plupart des mouvements structuralistes, est, avant tout, l'affirmation et la démonstration que – pour dire les choses en termes un peu naïfs, mais clairs – les sons font partie de la langue au même titre que le sens. Sans doute Saussure avait-il auparavant définitivement établi que le signifié n'est une réalité linguistique que parce qu'il correspond à un signifiant qui appartient à la langue au même titre que le signifié. Mais l'articulation du signifiant en segments phoniques successifs restait, pour Saussure et les saussuriens, un aspect purement marginal de l'organisation de la langue. La phonétique demeurait, pour eux, ce qu'elle avait été pour les générations de penseurs qui les avaient précédés, une science auxiliaire de la linguistique. La phonologie a montré que les segments phoniques successifs dont se compose le signifiant sont des unités linguistiques, autres que le signe, certes, puisqu'elles sont distinctives et non significatives, mais qui existent et qui fonctionnent dans les mêmes conditions que les signes. (Martinet 1975 : 47–48).

La démarche de Martinet apparaît ici significativement différente de celle de Saussure ; il ne s'agit pas de définir la langue, mais au contraire, la langue constitue le cadre de l'analyse du donné ; Saussure aurait montré la voie d'une analyse linguistique du signifié ; les phonologues poursuivent le travail en s'attachant à une analyse linguistique du signifiant, analyse rendue possible par la reconnaissance de l'existence d'un autre type d'entité linguistique que les signes : les phonèmes ; il n'est donc pas question de renoncer au donné, de dénier à celui-ci une existence objectale – fût-elle abstraite –, mais au contraire, c'est le postulat de l'existence de telles unités qui permet l'analyse linguistique. À l'opposition saussurienne entre son et signe répond ainsi une autre opposition : entre la phonétique (au sens moderne, et non saussurien), qui est non linguistique, et la phonologie, qui est une discipline linguistique. Il importe de prendre la mesure de la différence séparant ces deux oppositions : son et signe étaient des objets

relatifs à des points de vue constitutifs ; l'opposition entre phonétique et phonologie est pour sa part un partage d'objet, objet dès lors non constitué, mais postulé. Ce postulat est seulement voilé par le dédoublement ainsi opéré entre donné – phonétique – et construit – phonologique ; il n'y a pas de point de vue constitutif, mais la phonologie est définie comme point de vue linguistique sur le donné phonétique, point de vue linguistique qui présuppose un objet demeurant dès lors non défini, la langue, où il s'agit d'intégrer ces sons et ces sens. Autrement dit, au lieu d'une problématisation du donné, permettant de rendre raison de ce dernier, les structuralistes procèdent à un dédoublement de celui-ci : entre le donné à analyser, et le principe d'analyse qu'il paraît offrir d'emblée en se présentant comme linguistique, comme manifestation d'entités linguistiques. Dans cette perspective, le rapport son/sens que théorisait Saussure joue le rôle d'un principe d'analyse, comme il apparaît par exemple à la lecture de cette affirmation des *Dialogues* de Jakobson avec Krystyna Pomorska (1980) : « Ainsi me vint l'idée qu'il était nécessaire de traiter scientifiquement les sons du langage en prenant en considération la problématique du lien réciproque inaliénable entre le son et le sens » (Jakobson & Pomorska 1980 : 26).

## 2 Tesnière et le paradigme structural

Tesnière se situe en marge du structuralisme européen, tel que nous venons de le caractériser brièvement. Néanmoins, il entretint des rapports scientifiques avec les structuralistes de la première heure. Il était en effet membre correspondant du Cercle linguistique de Prague, et a publié deux textes sous l'égide de ce dernier<sup>6</sup>. Surtout, il se réfère à quelques reprises aux travaux de l'École de Prague, dont il reprend les thèses à son compte. « Phonologie et mélange de langues » s'ouvre et s'achève ainsi sur un éloge de la phonologie<sup>7</sup>, et dans les *Éléments de syntaxe structurale* (1959), Tesnière rapproche sa « syntaxe fonctionnelle » ou syntaxe structurale de la phonologie de l'École de Prague :

On notera l'analogie frappante entre la conception de la syntaxe fonctionnelle et la **phonologie** de l'école de Prague, laquelle vise à découvrir, derrière la nature purement physique des phénomènes, leur aptitude à être chargés de fonctions proprement linguistiques. (Tesnière 1959 : 40).

<sup>6</sup> Tesnière (1932) et Tesnière (1939).

<sup>7</sup> Voir Tesnière (1939 : 83, 93).

En outre, Tesnière a publié en 1946 dans le *Journal de psychologie normale et pathologique* – où Troubetzkoy, comme il le rappelle en ouverture de son texte, avait publié deux articles, en 1933 et en 1936, « La phonologie actuelle » et « Essai d'une théorie des oppositions phonologiques » – « Phonologie et psychologie » où, renvoyant à « La phonologie » (1938) de Martinet pour une présentation générale de la phonologie, il se donne pour objet de « mettre en évidence, à l'exclusion des autres, ceux des aspects par lesquels la nouvelle doctrine voisine le plus étroitement avec la psychologie, et qui invitent par là à établir, entre les deux disciplines, des contacts utiles et des échanges de vues fructueux » (Tesnière 1946 : 407). La dernière partie de l'exposé, après plusieurs paragraphes consacrés à la syntaxe, s'ouvre sur l'affirmation suivante, à laquelle la citation des *Éléments de syntaxe structurale* que nous venons de citer fait écho :

On voit par ce qui précède que la phonologie, au sens le plus large du mot, trouve son application aussi bien en morphologie et en syntaxe qu'en phonétique. C'est qu'au fond, il n'y a pas une doctrine phonologique, encore moins un dogme phonologique, mais un *esprit phonologique*, une façon phonologique de comprendre les faits de langue et de concevoir la linguistique. (Tesnière 1946 : 434).

Dans ce texte, Tesnière reprend à son compte plusieurs thèses des phonologues, à commencer par leur lecture de Saussure. On lit ainsi en ouverture de l'analyse :

C'est F. de Saussure qui, le premier, a attiré l'attention des linguistes sur le rôle des *oppositions* dans le mécanisme du langage. Cette notion est une des plus fécondes de la linguistique, et les phonologues l'ont reprise à leur compte pour en tirer toute une doctrine, qui était contenue en puissance dans de Saussure, mais que de Saussure lui-même n'avait pas dégagée. (Tesnière 1946 : 407).

Comme les structuralistes, Tesnière ne retient de la définition saussurienne de la langue que la notion d'opposition, à l'exclusion de celle de négativité. Cette notion permet une classification fonctionnelle (et donc proprement linguistique, dans l'esprit des phonologues et de Tesnière) des sons<sup>8</sup>. Tesnière affirme également dans ce texte :

[...] l'essence profonde du phonème réside, non pas dans sa nature phonétique, mais dans sa valeur phonologique, c'est-à-dire dans son *pouvoir distinctif*, et par conséquent dans ses rapports avec les autres phonèmes de la langue dont il fait partie, et, pour ainsi dire, dans sa situation sociale au sein de la société des phonèmes de cette langue. En d'autres termes, un phonème isolé n'est rien. Il ne devient véritablement et pleinement phonème qu'à partir du moment où il est *utilisable* linguistiquement, c'est-à-dire intégré psychologiquement dans un ensemble où il entre en opposition avec d'autres phonèmes. Il ne prend de valeur

---

<sup>8</sup> Voir Tesnière (1946 : 410).

linguistique et ne devient susceptible de véhiculer une pensée que dans la mesure où il fait partie d'un système organisé de phonèmes. (Tesnière 1946 : 410–411).

La différence avec la problématique saussurienne apparaît ici de manière très nette : il ne s'agit pas de point de vue *constitutif* de l'objet, mais de l'accession d'un objet préexistant (le « phonème isolé ») au statut d'entité linguistique, de phonème véritable et plein. Tesnière affirme non pas que les rapports horizontal et vertical se confondent (c'est la définition du concept saussurien de valeur), mais que c'est l'intégration à un système qui rend un phonème « utilisable linguistiquement », c'est-à-dire « susceptible de véhiculer une pensée ». On retrouve ainsi la double problématique structurale et des rapports son/sens qui caractérise le structuralisme européen.

L'hypothèse structurale est explicite dans « Phonologie et mélange de langues ». Tesnière affirme tout d'abord :

Un des axiomes essentiels de la phonologie est que tout, dans le mécanisme du langage, repose sur des oppositions. La phonologie procède par là directement, bien qu'on l'ait contesté, de la doctrine saussurienne, dont c'est une des idées maîtresses. (Tesnière 1939 : 83).

Or, dans cette nouvelle référence à la notion saussurienne d'opposition, la conception structurale du langage vient se surajouter à la conception oppositive de l'entité linguistique. On lit en effet ensuite :

Mais ces oppositions elles-mêmes ne sont pas isolées. Elles s'opposent entre elles et en arrivent à former de véritables systèmes organiques. De ce point de vue une langue apparaît comme un système d'oppositions. À y regarder de près, on constate même qu'il y a dans une langue plusieurs systèmes, le système phonétique, le système morphologique, le système syntaxique, etc. Ce qui autorise à poser qu'une langue est un système de systèmes. (Tesnière 1939 : 84).

Aussi Tesnière a-t-il raison de souligner que le caractère systématique du langage n'est pas une thèse proprement phonologique (ni *a fortiori* saussurienne) mais qu'il s'agit « d'un fait élémentaire d'observation courante, que l'on admet en général sans discussion » (Tesnière 1939 : 84). Le contemporain et compatriote de Bachelard qu'il était aurait cependant dû savoir que la connaissance scientifique s'élabore toujours en rupture avec la connaissance commune, et que l'évidence est une source sûre d'erreur. Ces affirmations de Tesnière sont d'autant plus remarquables que le passage du *Cours de linguistique générale* qui est alors cité<sup>9</sup> distingue entre *différences* (négativité) et *oppositions* (positivité des signes, effet de langue), énonçant la dialectique de la négativité et de la positivité qui

---

9 Saussure (1972 : 167). Voir Tesnière (1939 : 83–84).

est constitutive de la définition saussurienne de la langue comme fonctionnement. La suite de l'article « Phonologie et psychologie » développe des thèses très proches de celles de phonologues, et en particulier de Martinet, concernant l'évolution phonologique, commandée par des nécessités structurales et expressives. À l'hypothèse structurale répond ainsi la problématique des rapports son/sens, avec la définition de la langue comme instrument de communication, qui commande par exemple l'affirmation selon laquelle « l'histoire d'une langue n'est que l'éternelle adaptation d'un outil à des besoins sans cesse changeants » (Tesnière 1946 : 436).

Cette double problématique structurale et des rapports son/sens, qui rend la linguistique de Tesnière tout à fait homogène à celle des structuralistes européens, est également lisible dans les différents textes consacrés à la syntaxe. On lit ainsi notamment dans « Comment construire une syntaxe » :

*Le livre de Pierre se dit en latin Liber Petri. La relation exprimée étant la même, il est évident qu'on est dans les deux langues en présence du même fait syntaxique. Il serait donc normal de le trouver étudié à la même place dans une syntaxe française et dans une syntaxe latine. Or la grammaire française le mentionnera à la syntaxe des prépositions et la grammaire latine à la syntaxe des cas. C'est qu'au lieu de saisir le fait syntaxique en lui-même, on n'en a saisi que le procédé d'expression morphologique. Cette simple expérience montre clairement sur quel terrain il faut placer la syntaxe pour la dégager de l'emprise de la morphologie et en faire une discipline autonome, ayant sa propre raison d'être, ses propres lois, son propre plan. (Tesnière 1934 : 220).*

On voit en effet que le cadre est celui de la problématique de l'expression : il s'agit de « relation exprimée », de « procédé d'expression morphologique », et de dégager le fait de syntaxe (ce qui est exprimé) de son expression morphologique, donc de distinguer entre sens et forme. Vient ensuite, dans un deuxième temps, la considération structurale. Tesnière poursuit en effet :

*La méthode consistera d'abord à isoler les faits syntaxiques par la comparaison directe de langue à langue, de mécanisme à mécanisme, et sans souci d'histoire, de façon à pouvoir les saisir, les préciser, et en déterminer la nature et les contours exacts. C'est seulement quand nous serons sûrs de n'avoir laissé passer à notre crible que des faits syntaxiques, que nous pourrions songer à rapprocher ceux qui se ressemblent, à les ranger par affinités, et à découvrir des groupements partiels, puis la clé de voûte qui nous permettra d'apercevoir la structure d'ensemble de l'édifice et de saisir l'économie générale du système. (Tesnière 1934 : 220).*

La problématique de l'expression est également centrale dans les *Éléments de syntaxe structurale*, où Tesnière distingue entre *exprimende* et *exprimé*, le premier correspondant à « la pensée et aux schèmes structural et linéaire qui lui correspondent sur le plan linguistique » (Tesnière 1959 : 35) et le deuxième « au vêtement phonétique qui leur prête une forme sensible » (*ibid.*), avant de définir le

sens ou la signification comme « le rapport de l'exprimé à l'exprimende » (*ibid.*) et d'affirmer la primauté de la syntaxe sur la morphologie. La langue est alors comparée à un télégraphe :

[...] la **syntaxe est antérieure à la morphologie**. Lorsque nous parlons, notre intention n'est pas de trouver après coup un sens à une suite de phonèmes qui lui préexistent, mais bien de donner une forme sensible aisément transmissible à une pensée qui lui préexiste et en est la seule raison d'être. En d'autres termes, le télégraphe est là pour transmettre les dépêches, non les dépêches pour faire fonctionner le télégraphe. (Tesnière 1959 : 36).

Après avoir permis la distinction entre morphologie et syntaxe, qui est au cœur de la syntaxe tesnièreenne, cette problématique de l'expression est redoublée pour distinguer entre le « plan structural », celui de la « **structure** d'une phrase » (Tesnière 1959 : 40) et le « plan sémantique », celui de « **l'idée** qu'elle exprime et qui en constitue le **sens** » (*ibid.*). Le plan structural relève de la grammaire, tandis que le plan sémantique relève de la psychologie et de la logique<sup>10</sup>. Il s'agit de délimiter un domaine proprement linguistique, et apparaît ainsi très nettement le fonctionnement du rapport son/sens comme un outil d'analyse du donné, au lieu qu'il constitue chez Saussure l'objet de la théorisation. À la problématique de l'expression et des rapports son/sens répond en outre de nouveau l'hypothèse structurale. On retrouve en effet quelques pages plus loin la problématique de l'expression, lorsque Tesnière affirme que « le plan structural n'a d'autre objet que de rendre possible l'expression de la pensée, c'est-à-dire du plan sémantique » (1959 : 42). S'y mêle cependant ensuite la métaphore (structuraliste) de la « trame » : la pensée saisit le monde « en jetant sur lui la trame d'un système d'idées générales appelées **catégories de la pensée** » (*ibid.* : 48), et de même, « sur le plan linguistique, le langage ne peut saisir la pensée qu'en jetant à son tour sur elle la trame d'un système de notions générales appelées **catégories grammaticales** » (*ibid.*) ; cette seconde trame est « projeté[e] par une langue sur la pensée qu'elle veut exprimer » (*ibid.*), langue qui « enserr[e] la réalité dans un réseau suffisamment serré pour pouvoir la saisir et l'exprimer » (*ibid.* : 49).

C'est donc dans un cadre structuraliste que s'inscrit le grand œuvre de Tesnière, à savoir les *Éléments de syntaxe structurale*. Demeure cependant la question posée en son temps par Michel Arrivé : « La syntaxe de Tesnière est-elle structurale ? » (1969 : 36), à laquelle nous en venons à présent.

---

<sup>10</sup> Voir Tesnière (1959 : 40).

### 3 La syntaxe structurale

La dénomination même de *syntaxe structurale* n'est pas première. Dans « Comment construire une syntaxe », il s'agit de *syntaxe fonctionnelle*. La syntaxe y est définie comme « étude de la phrase » (Tesnière 1934 : 221), puis Tesnière distingue entre deux procédés d'analyse syntaxique définissant « deux divisions fondamentales de la syntaxe analytique » (*ibid.*), la « syntaxe catégorique », paradigmatique et « statique » (étude des catégories), et la « syntaxe fonctionnelle », syntagmatique et « dynamique » (étude des fonctions). Dans « Phonologie et psychologie », en revanche, alors que Tesnière s'attache à montrer la fécondité des « principes mis en évidence par la phonologie » (1946 : 431) pour la syntaxe, il est question de « syntaxe structurale », opposée à celle des catégories<sup>11</sup>. C'est ensuite cette dénomination qui sera retenue pour les titres des ouvrages de 1953 (*Esquisse d'une syntaxe structurale*) et de 1959 (*Éléments de syntaxe structurale*).

Dans le texte de 1953, la syntaxe structurale est définie comme l'étude de l'architecture des connexions définissant la structure de la phrase : « La structure de la phrase dépend de l'architecture de ses connexions. La **syntaxe structurale** est la science qui étudie cette architecture » (Tesnière 1953 : 3). On retrouve cette définition dans les *Éléments de syntaxe structurale*<sup>12</sup>. Intervient cependant ensuite la distinction entre syntaxe catégorique et syntaxe structurale des textes de 1934 et de 1946, cette dernière étant définie, comme dans « Phonologie et psychologie », comme l'« étude des fonctions ». Est tout d'abord posée une équivalence entre « syntaxe fonctionnelle » et « syntaxe structurale » : la fonction est définie comme « le rôle [...] assigné [aux mots] dans le mécanisme de l'expression de la pensée » (Tesnière 1959 : 39), et dans la mesure où « [l']économie d'un ensemble structural donné repose sur l'agencement judicieux des fonctions de chacun des éléments qui le composent » (*ibid.*), de sorte qu'« [i] ne peut y avoir **structure** qu'autant qu'il y a **fonction** » (*ibid.*), « la **syntaxe structurale** est en même temps la **syntaxe fonctionnelle** et [...], comme telle, elle aura essentiellement à étudier les différentes **fonctions** nécessaires à la vie de la phrase » (*ibid.*). Tesnière affirme ensuite que l'étude des catégories grammaticales et celle des fonctions sont « les deux divisions essentielles de la syntaxe » (1959 : 50), qu'il baptise respectivement « syntaxe statique » et « syntaxe dynamique », avant de préciser que son ouvrage se limitera à la syntaxe structurale, « celle des fonctions » (*ibid.*). La syntaxe structurale ne constitue donc qu'une partie de la syntaxe, que « Pho-

<sup>11</sup> Voir Tesnière (1946 : 431–432). On notera de nouveau dans ce passage la double problématique structurale et des rapports son/sens, avec énonciation successive des deux pans de celle-ci.

<sup>12</sup> Voir Tesnière (1959 : 11, 14).

nologie et psychologie » posait pour sa part comme systématique dans ses deux parties. On paraît donc s'éloigner, avec cette spécification du terme *structural*, de la notion de structure, au sens du structuralisme européen.

En outre, si le structuralisme européen se définit pour partie par sa référence à Saussure, référence d'ailleurs présente chez Tesnière, les *Éléments de syntaxe structurale* se singularisent par un autre type de référence à Saussure que celle que nous avons citée ci-dessus. Dans cet ouvrage, en effet, il n'est pas question des oppositions, mais de la linéarité du signifiant. La distinction entre syntaxes statique et dynamique se double d'une distinction entre deux ordres de classement des faits :

3. – L'**ordre statique** est l'ordre logique et systématique de classement des éléments du langage dans l'esprit du sujet parlant antérieurement à toute mise en œuvre dans la phrase. Ce sera par exemple celui des paradigmes de la déclinaison et de la conjugaison dans la grammaire.

4. – L'**ordre dynamique** est au contraire celui dans lequel les éléments statiques s'organisent dans notre esprit et y sont mis en œuvre en vue de la constitution de la phrase. Ce sera par conséquent celui de la forme intérieure du langage, celui selon lequel s'établissent les connexions [...] et s'organise le schème structural que matérialise le stemma.

5. – L'ordre dynamique est donc le même que l'**ordre structural**, dont il ne diffère que par le point de vue. En effet, il est d'ordre dynamique en tant qu'il s'oppose à l'ordre statique, et d'ordre structural en tant qu'il s'oppose à l'ordre linéaire. (Tesnière 1959 : 50–51).

Cette notion de *forme intérieure* du langage, empruntée à Humboldt, ainsi que la distinction entre ordre structural et ordre linéaire, étaient apparues au début de l'ouvrage. Le premier chapitre de l'ouvrage avait défini la *connexion* comme « principe vital » (Tesnière 1959 : 12) de la phrase et « base de toute la syntaxe structurale » (*ibid.*). Les connexions peuvent être représentées par des « traits de connexions » (1959 : 13), dont l'ensemble constitue ce que Tesnière appelle le *stemma*<sup>13</sup>, et qu'il définit en se référant à l'opposition humboldtienne entre *ergon* et *energeia* :

10. – Le stemma est ainsi une représentation visuelle d'une notion abstraite qui n'est autre que le schème structural de la phrase.

11. – Le stemma se trouve ainsi exprimer l'**activité parlante** que l'on a opposée sous le nom de **parole** au **résultat** de cette activité tel qu'il apparaît sous la forme tangible et immuable qui s'impose à une collectivité donnée et qui est ce à quoi on est convenu de réserver le nom de **langue**. Cette opposition avait déjà été pleinement sentie par G. de Humboldt [...] qui avait eu l'intuition de génie de la différence fondamentale entre ce qu'il appelait de deux mots grecs pleins de sens profond l'**ergon** (langue) et l'**energeia** (parole). (Tesnière 1959 : 16).

<sup>13</sup> Voir Tesnière (1959 : 15).

La structure se trouve donc du côté de la parole, conçue comme « activité parlante ». L'ordre structural dont il sera question plus loin se trouve ensuite défini comme « celui selon lequel s'établissent les connexions » (Tesnière 1959 : 16), et Tesnière insiste sur son caractère pluridimensionnel. Il s'oppose en tant que tel à l'ordre « d'après lequel les mots viennent se ranger sur la chaîne parlée » (1959 : 18), qui est pour sa part, comme la chaîne parlée elle-même, à une dimension, et qu'il appelle l'ordre linéaire. Tesnière ne mentionne pas le principe saussurien de la linéarité du signifiant, mais, à propos de la « chaîne parlée », il se réfère, en note, à Saussure, affirmant que « [l]a notion de chaîne parlée (chaîne des sons, chaîne de la parole entendue, chaîne acoustique, chaîne phonique) est une des conceptions les plus profondes de Ferdinand de Saussure » (Tesnière 1959 : 17, note 1). Cette opposition entre ordre structural et ordre linéaire lui permet de définir les termes *parler* et *comprendre* une langue. Il affirme tout d'abord que « [t]oute la syntaxe structurale repose sur les rapports qui existent **entre l'ordre structural et l'ordre linéaire** » (1959 : 19). On lit ensuite : « [...] nous pouvons dire [...] que **parler** une langue, c'est en transformer l'ordre structural en ordre linéaire, et inversement que **comprendre** une langue, c'est en transformer l'ordre linéaire en ordre structural. » (*ibid.*)<sup>14</sup>. C'est cette dualité entre ordre structural et ordre linéaire qui est au cœur du dynamisme qu'étudie la syntaxe structurale : « C'est l'effort nécessaire pour vaincre les difficultés que l'on rencontre pour réaliser la transformation de l'ordre structural en ordre linéaire qui est la cause profonde de l'“energeia” si bien sentie par G. de Humboldt » (Tesnière 1959 : 20).

La notion de linéarité est également au cœur de la « syntaxe structurale » de Martinet. Selon Martinet, en effet, la syntaxe, dans les langues, est rendue nécessaire par le caractère vocal, qui impose une articulation linéaire d'une expérience non linéaire, les « fonctions », objets de la syntaxe, permettant d'exprimer les rapports entre les éléments de l'expérience (eux-mêmes exprimés par des monèmes). Martinet distingue par ailleurs, tout comme Tesnière, entre morphologie et syntaxe, et voit dans cette distinction une application du principe de pertinence, ce qui nous reconduit à la référence à l'École phonologique de Prague que l'on trouve dans les *Éléments de syntaxe structurale*. Le point commun aux deux distinctions est de s'inscrire dans la problématique des rapports son/sens. Néanmoins, là où Martinet oppose étude des variations formelles des signifiants et étude des fonctions des monèmes, Tesnière oppose *forme extérieure* et *forme intérieure*, au sens humboldtien : la forme extérieure est le « vêtement phonétique » (Tesnière 1959 : 34) de la phrase, élément concret s'opposant comme tel aux éléments abstraits que sont les schèmes structural et linéaire, qui consti-

---

<sup>14</sup> Voir de même ensuite Tesnière (1959 : 21).

tuent pour leur part la forme intérieure. Par ailleurs, comme nous venons de le voir, l'opposition entre ordre structural et ordre linéaire lui permet de mettre le dynamisme de l'activité parlante au cœur de l'activité linguistique. Autrement dit, là où la théorie martinettienne construit la langue comme structure d'expression, Tesnière s'efforce de cerner, à travers l'élaboration d'une syntaxe structurale, le mécanisme de la parole. On ne peut s'empêcher de songer, en lisant le paragraphe consacré à l'opposition humboldtienne entre *ergon* et *energeia*, au passage des notes de Saussure connu sous le nom de « Note sur le discours », où Saussure s'interroge sur ce qui distingue la langue et le discours, et affirme qu'« à première vue la réponse est simple : le discours consiste, fût-ce rudimentairement, et par des voies que nous ignorons, à affirmer un lien entre deux des concepts qui se présentent revêtus de la forme linguistique, pendant que la langue ne fait préalablement que réaliser des concepts isolés, qui attendent d'être mis en rapport entre eux pour qu'il y ait signification de pensée » (Saussure 2002 : 277). Saussure s'attache à théoriser la parole dans le cadre de la construction du concept de langue, et en particulier, redéfinit le syntagmatique comme fonctionnement, dans le même temps qu'il l'inscrit, comme déterminant externe, dans le fonctionnement qu'est la langue<sup>15</sup>. L'absence de rupture tesniérienne avec l'empirisme de la problématique des rapports son/sens n'offre pour sa part d'autre possibilité que la spéculation. La notion d'ordre structural est ainsi inséparable d'une notion inconsistante et valorisée, celle de profondeur. C'est ainsi que la syntaxe structurale « a pour objet de révéler la **réalité structurale** profonde qui se cache derrière l'**apparence linéaire** du langage sur la chaîne parlée » (Tesnière 1953 : 4), que « [l]'activité mentale qui s'exerce dans le plan structural [...] constitue un phénomène **profond, élémentaire et nécessaire** » (Tesnière 1959 : 41) et que la représentation symbolique fournit à la syntaxe structurale « le moyen de dégager, derrière la multitude des contingences réelles, les **virtualités structurales profondes** de la langue » (*ibid.* : 66). À la théorisation se substitue la *valorisation*. Cette notion de profondeur, cette valorisation venant en lieu et place de toute théorisation, n'est pas étrangère au lecteur de Damourette et Pichon ou de Gustave Guillaume, entre autres, et on pourrait ainsi situer Tesnière à la jonction du structuralisme européen et du psychologisme idéologique de la linguistique française de cette époque. Le fait remarquable nous paraît cependant être cette incapacité, commune aux deux ensembles de linguistes, de toute élaboration théorique, dès lors que ne s'institue nulle part la faille d'une rupture avec l'empirique.

---

15 Voir Toutain (2014).

## Bibliographie

- Arrivé Michel, 1969, « Les *Éléments de syntaxe structurale* de L. Tesnière », *Langue française*, 1 : 36–40.
- Benveniste Émile, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, 2, Paris, Gallimard.
- Hjelmslev Louis, 1971a, *Essais linguistiques*, Paris, Minuit.
- Hjelmslev Louis, 1971b, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.
- Jakobson Roman, 1973, *Essais de linguistique générale. II. Rapports internes et externes du langage*, Paris, Minuit.
- Jakobson Roman, 1976, *Six leçons sur le son et le sens*, Paris, Minuit.
- Jakobson Roman, Pomorska Krystyna, 1980, *Dialogues*, Paris, Minuit.
- Martinet André, 1975, *Évolution des langues et reconstruction*, Paris, Puf.
- Martinet André, 1989, *Fonction et dynamique des langues*, Paris, Armand Colin.
- Saussure Ferdinand (de), 1972, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- Saussure Ferdinand (de), 1997, *Deuxième cours de linguistique générale (1908–1909)*, d'après les cahiers d'Albert Riedlinger & Charles Patois, Oxford/New York/Tokyo, Pergamon.
- Saussure Ferdinand (de), 2002, *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard<sup>16</sup>.
- Saussure Ferdinand (de), Constantin Émile, 2005, « Ferdinand de Saussure : Notes préparatoires pour le cours de linguistique générale 1910–1911, Émile Constantin : Linguistique générale. Cours de M. le professeur de Saussure 1910–1911 », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 58 : 83–289.
- Tesnière Lucien, 1932, « Synthétisme et analytisme » in *Charisteria Guilelmo Mathesio Quinquagenari*, Prague, Cercle linguistique de Prague.
- Tesnière Lucien, 1934, « Comment construire une syntaxe », *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, XII, 7 : 219–229.
- Tesnière Lucien, 1939, « Phonologie et mélange de langues », *Travaux du Cercle linguistique de Prague*, VIII (*Études phonologiques dédiées à la mémoire de M. le Prince N. S. Troubetzkoy*) : 83–93.
- Tesnière Lucien, 1946, « Phonologie et psychologie », *Journal de psychologie normale et pathologique*, XXXIX, 4 : 405–438.
- Tesnière Lucien, 1953, *Esquisse d'une syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Tesnière Lucien, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Toutain Anne-Gaëlle, 2012, « Montrer au linguiste ce qu'il fait. » *Une analyse épistémologique du structuralisme européen (Hjelmslev, Jakobson, Martinet, Benveniste) dans sa filiation saussurienne*, thèse de doctorat (Paris IV-Sorbonne). [Disponible sur internet : [http://www.e-sorbonne.fr/sites/www.e-sorbonne.fr/files/theses/TOUTAIN\\_Anne-Gaëlle\\_2012\\_Montrer-au-linguiste-ce-qu-il-fait.pdf](http://www.e-sorbonne.fr/sites/www.e-sorbonne.fr/files/theses/TOUTAIN_Anne-Gaëlle_2012_Montrer-au-linguiste-ce-qu-il-fait.pdf) ou : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00788676>.]
- Toutain Anne-Gaëlle, 2014, *La rupture saussurienne. L'espace du langage*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Toutain Anne-Gaëlle, 2015, *La problématique phonologique. Du structuralisme linguistique comme idéologie scientifique*, Paris, Classiques Garnier.

---

<sup>16</sup> Toutes les citations produites ont été vérifiées sur les manuscrits, et le texte donné peut donc différer de celui de la publication.